



Location à montant fixe

Offert avec les véhicules neufs et d'occasion de jusqu'à huit ans d'âge, le contrat de location à montant fixe (ou contrat fermé) vous permet d'effectuer un certain nombre de paiements mensuels sur des termes dont la durée est variée. Le montant du paiement dépend du véhicule que vous choisissez, de la durée du terme et du taux d'intérêt applicable.

À la fin normale prévue d'un contrat de location fermé (à l'échéance du contrat), vous pouvez retourner le véhicule sans être aucunement responsable de sa valeur en fin de location. Vous êtes responsable du kilométrage et de l'usure excédentaires, ainsi que des autres montants à payer en vertu de votre contrat. À l'échéance du contrat, vous pouvez :

Retourner votre véhicule à votre concessionnaire, payer les frais et charges et louer ou acheter un nouveau véhicule

Prolonger la durée de votre contrat actuel [1]

Acheter votre véhicule au prix de l'option d'achat prédéterminé qui figure dans votre contrat de location [2]

(nous pouvons vous offrir le financement pour cet achat [1]).

Un contrat de location fermé convient aux conducteurs qui peuvent prévoir les distances qu'ils parcourront, car ce type de contrat restreint le kilométrage pouvant être parcouru durant le terme.



Personnaliser votre kilométrage

Option de location à kilométrage réduit : Cette option permet de parcourir au maximum 12 000 kilomètres par année.

Option de location à faible kilométrage : Cette option permet de parcourir au maximum 18 000 kilomètres par année.

Option de location à kilométrage standard : Cette option permet de parcourir au maximum 24 000 kilomètres par année.

Option de location à kilométrage élevé : Cette option permet aux conducteurs qui prévoient dépasser le kilométrage autorisé standard d'acheter d'avance un supplément de kilomètres à un taux préétabli. Consultez votre concessionnaire pour de plus amples renseignements. À date d'échéance du contrat de location à kilométrage élevé, vous serez remboursé pour tous les kilomètres non parcourus [3] qui ont été achetés à la signature du contrat.

En connaissant à l'avance vos besoins en matière de kilométrage, vous pouvez déjà optimiser les économies que vous réaliserez sur votre location!

À noter : Pour les contrats de location fermés, un dépôt de garantie remboursable équivalent à un versement mensuel [4] peut être exigé à la signature du contrat pour s'assurer que le véhicule est retourné sans dommage excédentaire, usure excessive ou kilométrage excédentaires. Si, à la fin prévue du contrat de location, un kilométrage excédentaire a été parcouru au-delà de la limite fixée à la signature du contrat, des frais pour kilométrage excédentaire seront imputés. Les frais pour kilométrage excédentaire varient en fonction du véhicule et du kilométrage parcouru; veuillez consulter votre concessionnaire pour connaître les détails.

[1] Sous réserve de l'autorisation de crédit.

[2] Non disponible dans toutes les provinces.

[3] Sujet à des restrictions; voir les modalités de votre contrat pour de plus amples renseignements.

[4] Certains locataires peuvent être tenus de verser un dépôt de garantie supérieur.

